

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 25 avril 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant dans le cadre des travaux pour les besoins de la maison numéro 8, dans la rue de Cessange à Leudelange :

## Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Le mardi 29 avril 2025 de 07.00 heures jusqu'à 17.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans la rue de Cessange, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 8, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros impairs.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g  , art.162 sous 1, 

Leudelange, le 25 avril 2025.

Le Secrétaire,



Marc Thill

Le Bourgmestre,



Lou Linster

